



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité
bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 1 °F - maxi. : 4 °F
Références de qualité maxi. : aucune

Eau douce.



Valeurs mesurées : mini. : 0 mg/L - maxi. : 1 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,07 mg/L - maxi. : 0,07 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



**Absence de mesure pour ce paramètre
en 2015.**



Valeurs mesurées : mini. : 16 µg/l - maxi. : 660 µg/l
Références de qualité maxi. : 200 µg/l

**Eau présentant une teneur élevée en
aluminium dépassant occasionnellement
la référence de qualité.**

**Votre réseau : LA SOUCHE LE CLEDIOL LE RABEYRIOL
appartient à : MAIRIE DE LA SOUCHE
est exploité par : MAIRIE DE LA SOUCHE**

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
♦ AIGUEBONNE

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :
♦ AIGUEBONNE

NOS CONCLUSIONS

*L'eau distribuée a été de très bonne qualité
bactériologique.*

*Un dépassement en BROMATE a été mis en
évidence, résultant d'un excès de désinfectant
(javel).*

*Un excès en ALUMINIUM a été mis en
évidence. Il est conseillé aux personnes
dialysées de prendre conseil auprès de leur
médecin.*

*L'eau distribuée est potentiellement agressive
En cas de présence de canalisations en plomb
l'eau peut les dissoudre et présenter un risque
pour la santé.*

*Vous pouvez consulter les derniers résultats
d'analyses sur www.eapotable.sante.gouv.fr*

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.